

## TOUSSAINT 2022

### *Les catholiques fêtent tous les saints et les défunts*

#### 1er novembre

Comme son nom l'indique, **la Toussaint est la fête de tous les saints**. Chaque 1er novembre, l'Église honore ainsi la foule innombrable de ceux et celles qui ont été de vivants et lumineux témoins du Christ. Si un certain nombre d'entre eux ont été officiellement reconnus, à l'issue d'une procédure dite de « canonisation », et nous sont donnés en modèles, l'Église sait bien que beaucoup d'autres ont également vécu dans la fidélité à l'Évangile et au service de tous.

**C'est bien pourquoi, en ce jour de la Toussaint, les chrétiens célèbrent tous les saints, connus ou inconnus.** Cette fête est donc aussi l'occasion de rappeler que tous les hommes sont appelés à la sainteté, par des chemins différents, parfois surprenants ou inattendus, mais tous accessibles. La sainteté n'est pas une voie réservée à une élite : elle concerne tous ceux et celles qui choisissent de mettre leurs pas dans ceux du Christ.

#### 2 novembre

Le lendemain de la Toussaint, **nous fêtons les défunts**. La conviction que les vivants ont à prier pour les morts s'est établie dès les premiers temps du christianisme. L'idée d'une journée spéciale de prière pour les défunts dans le prolongement de la Toussaint a vu le jour dès avant le Xe siècle. Le lien ainsi établi avec la fête de tous les saints répond à une vue cohérente : le 1er novembre, les catholiques célèbrent dans l'allégresse la fête de tous les saints ; le lendemain, ils prient plus généralement pour tous ceux qui sont morts. Par ce jour consacré aux défunts, l'Église signifie aussi que la mort est une réalité qu'il est nécessaire et possible d'assumer puisqu'elle est un passage à la suite du Christ ressuscité. **Dans la lumière de la Toussaint, cette journée est pour les chrétiens l'occasion d'affirmer et de vivre l'espérance en la vie éternelle donnée par la résurrection du Christ.**

### Les célébrations dans le diocèse de Metz

A la cathédrale de Metz seront proposés :

**Le mardi 1er novembre** : des messes à 8h, 10h et 11h30, ainsi que les vêpres à 16h.

La messe de 10h ainsi que les vêpres seront présidées par **Mgr Philippe Ballot**, évêque de Metz.

**Le mercredi 2 novembre** : l'office des défunts à 10h.

Pour toutes les autres célébrations en Moselle, nous vous invitons à vous rendre sur <https://messes.info>